

Création de l'Office de Commerce - Demande de subvention au titre du FISAC

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Ainsi qu'il en a été rappelé lors de plusieurs séances du Conseil Municipal de Besançon, la Ville de Besançon est engagée dans un partenariat de plus en plus actif avec les associations de commerçants.

Les associations de commerçants de centre-ville se sont regroupées, depuis 1998, au sein d'une structure informelle, «Cœur de Ville, Métiers et Passions» qui associe, dans le cadre d'un comité de pilotage des animations commerciales de centre-ville les principales composantes en la matière : Union des Commerçants, Syndicat des Commerçants Non Sédentaires, commerçants des Chaprais, Client Roi, etc.

Désormais, depuis 2003, une nouvelle dynamique voit le jour, accompagnée par l'ensemble des associations de commerçants de la Ville et d'autres partenaires institutionnels (CCI, CM, OTSI) auxquels le projet a été présenté.

Cette dynamique aboutit à un projet de structure associative rassemblant l'ensemble des partenaires, ainsi une association, régie par la loi de 1901, appelée «Office de Commerce» sera prochainement créée.

Cet Office de Commerce aurait pour objectifs :

- de rassembler largement les initiatives prises en matière de commerce dans un souci d'équilibre et de complémentarité entre la zone dite de centre-ville, les différents pôles commerciaux de quartier et les zones dites périphériques,
- de mutualiser les besoins et les moyens en apportant son concours aux associations de commerçants ou d'artisans adhérentes ou de toute structure visant à promouvoir l'espace marchand,
- de dynamiser l'activité commerciale en réalisant des manifestations sur l'ensemble du territoire de la commune et concevoir, pour la capitale régionale, des événements commerciaux phares,
- d'engager une politique de communication au profit de l'offre commerciale susceptible d'augmenter l'attractivité du pôle bisontin,
- d'accompagner les projets d'animation des associations de commerçants adhérentes, sans se substituer à elles, les commerçants et leurs associations restant acteurs et porteurs de leurs projets,
- d'assurer la cohérence des actions entreprises dans les différents espaces commerciaux ainsi que la synergie des acteurs.

Ainsi, l'Office de Commerce accompagne les projets des associations de commerçants adhérentes, sans se substituer à elles, les commerçants et leurs associations restent acteurs et porteurs de leurs projets.

Les associations de quartier doivent devenir des lieux de vie permettant aux commerçants de se connaître et de travailler ensemble.

L'association dénommée Office de Commerce de Besançon se propose :

- d'écouter et d'examiner toutes demandes tendant à accroître l'activité commerciale,

- d'assurer une mission d'animation du commerce et de l'artisanat, la promotion des opérations conduites sous son égide et de proposer la mise en œuvre de nouveaux services à la clientèle,
- de travailler en synergie avec l'Office de Tourisme afin d'accroître le nombre de visiteurs sur la ville et de développer les liens entre le patrimoine, le potentiel touristique et le commerce local,
- favoriser la mise en relation des nouveaux commerçants qui en feraient la demande avec les partenaires économiques (Ville, CCI, CM, associations de commerçants...),
- de contribuer aux actions culturelles et de valorisation du patrimoine liées aux animations commerciales,
- de contribuer, en liaison avec les collectivités et les chambres consulaires à la mise en valeur du potentiel commercial local,
- de réunir tous les moyens financiers nécessaires à son action.

Dans les projets de statuts, il est proposé que l'association soit administrée par un Conseil d'Administration de 12 membres, composé de 3 collèges, à raison de :

- Collège des institutions :
 - * 4 membres représentant la Ville de Besançon
 - * 1 membre représentant l'Office de Tourisme de Besançon.
- Collège des commerçants :
 - * 2 membres représentant les associations de commerçants du centre-ville (Boucle et Battant),
 - * 1 membre représentant les associations de commerce dit de quartier,
 - * 1 membre représentant le commerce dit de périphérie (enseignes commerciales)
 - * 1 membre représentant le syndicat des commerçants non sédentaires.
- Collège des chambres consulaires :
 - * 1 membre représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
 - * 1 membre représentant la Chambre de Métiers du Doubs.

Il est envisagé que le conseil d'administration élise parmi ses membres un bureau composé de six membres :

- d'un président, élu au sein du collège des institutions
- de trois vice-présidents désignés au sein des collèges des commerçants et des chambres consulaires
- d'un trésorier, élu au sein du collège des institutions
- d'un secrétaire, élu au sein du collège des commerçants.

La mise en place de l'Office de Commerce doit s'accompagner de l'apport de financements privés et publics qui permettront le développement d'opérations nouvelles. A ce titre, la Ville de Besançon apportera une participation au budget de l'association sans que celle-ci n'augmente le budget consacré actuellement au commerce.

Par ailleurs, chaque membre sera amené à verser une cotisation dont le montant sera fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre du fonctionnement de l'association, le Fonds d'Intervention pour le Soutien du Commerce et de l'Artisanat (FISAC), déjà sollicité par ailleurs pour les opérations d'aménagement de la Place de la Révolution, en complément de crédits FNADT, peut intervenir financièrement et ponctuellement pour certaines actions spécifiques.

Le projet d'office de commerce proposé par la Ville de Besançon, en ce qu'il représente un projet structurant pour les associations de commerçants et d'artisans, répond parfaitement aux objectifs affichés par le Ministère des Finances, Secrétariat d'État au Commerce et à l'Artisanat, et peut entrer dans le champ d'intervention du FISAC qui pourrait ainsi être sollicité en complément des différentes interventions tant publiques que privées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à l'Office de Commerce de Besançon et à ce titre d'approuver les objectifs et buts de l'association,

- de désigner M. le Maire de Besançon en qualité de représentant de la Ville de Besançon à l'Assemblée Générale,

- de désigner MM. FUSTER, BAUD, ROY ainsi que Mme TISSIER comme membres représentant la Ville de Besançon au sein du conseil d'administration de l'Office de Commerce,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter le concours financier du FISAC,

- d'autoriser, après encaissement, la réaffectation de cette recette sur le compte dépense 011.91.6042 de l'exercice courant code service 30200.

«**M. Jacques MARIOT** : Je voudrais rapidement dire que le premier objectif de l'Office de Commerce est de continuer à renforcer les animations sur le centre-ville et sur les quartiers. Aujourd'hui, avec vingt associations de commerçants, nous avons vingt quartiers qui s'animent sur des projets que les commerçants voudront bien mettre en œuvre, le principe important étant toujours que les commerçants sont acteurs et porteurs de leurs projets. L'Office de Commerce a pour objectif de les accompagner et mettre en œuvre les projets qu'ils voudront bien construire et non pas de se substituer à eux, j'insiste bien sur ce point. Nous les aiderons avec de l'argent public, des moyens humains et des moyens matériels.

Le deuxième grand objectif de cet Office de Commerce, c'est de fédérer le commerce bisontin, quand je dis bisontin, c'est de centre-ville, des quartiers et des grandes surfaces de manière -et Mme BRANGET va être contente- à renforcer l'image de capitale régionale de la Franche-Comté -c'est redondant- de manière à ce que nous puissions communiquer sur Besançon la commerçante, le commerce en capitale, sur un espace marchant unique qu'est Besançon. Voilà donc les raisons majeures qui font que nous créons un office de commerce selon la loi de 1901, donc relativement souple.

M. LE MAIRE : Cela a été discuté aussi, je le précise, avec le Président de la Chambre de Commerce, en lien étroit avec Jean-Louis DABROWSKY.

Mme Françoise BRANGET : Parfait pour la création de l'Office de Commerce mais il est assez étonnant que la seule élue qui ait le statut de commerçante dans cette enceinte, ne fasse pas partie de cet Office de Commerce.

M. LE MAIRE : Justement, c'est...

Mme Françoise BRANGET : ... parce que ça peut être intéressant justement pour le travail. Je suis la seule ici à avoir le statut de commerçante en tant que prestataire de services au centre-ville. Donc je trouverais logique et normal de faire partie de cet Office de Commerce.

M. LE MAIRE : Comme le dit mon ami BONTEMPS, Madame BRANGET, est-ce que vous êtes une représentante du peuple ou une représentante de...

Mme Françoise BRANGET : Je suis élue de toute une population. Ceci dit nous parlons du commerce, je suis particulièrement intéressée et je veux simplement apporter ma pierre à l'édifice, c'est tout. Je ne parle pas pour mes concitoyens commerçants, je le fais autrement...

M. LE MAIRE : Il y a aussi d'autres personnes comme Mme WEINMAN qui pourrait se justifier...

Mme Françoise BRANGET : ... il y a d'autres moyens, mais pour essayer d'apporter un débat constructif, je pense qu'il serait intéressant que je puisse être dans cet Office de Commerce, merci.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre très clairement non. Je pense qu'au contraire ça ne serait pas une bonne chose, ça ne vise pas du tout votre personne mais il y a des représentants des commerçants qui, eux, à mon avis, représenteront le collège des commerçants... il y a aussi le Président de la Chambre de Commerce... je vais vous dire franchement, je ne comprends même pas votre demande ! C'est même bizarre parce que quand on est élu, on n'est pas l'élu des commerçants, on est l'élu du peuple, c'est ma conception des choses, peuple dans lequel il y a des commerçants, mais pas uniquement. J'espère d'ailleurs que vous êtes élue par un peu plus de monde que ça, sans quoi je serais inquiet.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais aller dans le même sens que Françoise BRANGET. Franchement, vous pourriez laisser une place aux représentants de l'opposition. Ce que vous faites est non seulement contraire à l'esprit de la démocratie -je rappelle que certes vous avez gagné les élections mais nous représentons quand même 45 %, c'est-à-dire une petite moitié- mais contraire aussi au scrutin municipal. Ça a été une des grandes réformes de la gauche en 1982 que de mettre fin à ce «tout ou rien», en introduisant une représentation de l'opposition qui se traduit par un rapport, aujourd'hui, par exemple, au Conseil Municipal de Besançon, de 1 à 4. Franchement, dans une citadelle pareille, où vous êtes armé de 54 canons, vous pouvez laisser quand même un artilleur à l'opposition, non franchement ? Pour être fidèle à l'esprit à la fois de la démocratie et l'esprit même du scrutin municipal, vous avez tout à y gagner. Ce n'est pas en fermant toutes les ouvertures que vous progresserez. On ne peut rien ébranler dans vos décisions là, vous avez tout à gagner à ce que l'on soit, je ne dirais pas associé mais au moins informé, donc un petit siège et je ne le demande pas pour moi, je vous le dis tout de suite.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je vais repartir sur le même terrain. Nous avons travaillé en commission avec M. MARIOT il y a quelques semaines, le 9 novembre si ma mémoire est bonne et il avait été évoqué effectivement l'idée que l'opposition pourrait éventuellement participer... etc. etc. et je m'en réjouissais d'avance.

Il y a un deuxième point que je voulais évoquer, c'est celui du financement. J'ai bien compris qu'il était privé et public mais je n'ai pas très bien compris cette phrase : «la Ville de Besançon apportera une participation au budget de l'association sans que celle-ci n'augmente le budget consacré actuellement au commerce».

M. Jacques MARIOT : Ça veut dire que mon budget pour le commerce étant de 240 000 €, la subvention qu'on versera à l'Office de Commerce ne sera pas supérieure à 240 000 €. Pour l'instant, nous sommes partis sur 165 000 € exactement.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Et la part «privé» sera de combien ?

M. Jacques MARIOT : La part «privé» viendra de toutes les enseignes des grandes surfaces que nous allons contacter. L'idée c'est de fédérer l'argent public et celui des enseignes des grandes surfaces, des quartiers, toutes les enseignes alimentaires et de toutes distributions équipant la personne ou la maison. Donc là on a un gros travail à faire pour aller chercher les partenaires.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Le collège Institutions est quand même très représenté : 5 municipalité, CCI, Chambre de Métiers, si on regarde Isoire, Montluçon, Bayonne, Sallanches..., ça fait quand même autant de villes qui n'ont pas cette représentation, cette sur-représentation municipale et sans opposition en plus.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une sur-représentation et cela a été discuté...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : On pourrait peut-être mettre un petit membre de l'opposition !

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, dans le droit fil des interventions précédentes, je réitère la demande de l'opposition à avoir un siège dans cet Office. Vous savez Monsieur le Maire, il suffit de peu de choses parfois pour gagner un dossier. Je vous invite à réfléchir et peut-être accepter une suspension de séance pour que nous puissions vous proposer un nom. Si vous réfutez celui de Françoise BRANGET pour des raisons qui sont les vôtres, on accepte qu'un autre nom vous soit proposé, avec une suspension de séance et on vous remercie.

M. LE MAIRE : On a déjà réfléchi à cela, ce n'est pas le problème de Françoise BRANGET. Il y a un règlement intérieur que l'on applique, on propose 3 collèges, 1 collège d'institutions qui est décrit ici, c'est tout, il n'y a pas à faire de suspension de séance par rapport à ça.

M. Pascal BONNET : Je ne comprends pas bien, dans la mesure où...

M. LE MAIRE : Je vois bien que vous ne comprenez pas.

M. Pascal BONNET : ... vous dites avoir le souci d'éviter de politiser certaines questions et de travailler dans le consensus, et je dirai qu'on est dans le même registre que pour l'agglomération où vous avez refusé la présence de la minorité bisontine au sein de l'exécutif, c'est pareil. Vous nous demandez à la fois d'éviter de politiser et de travailler dans l'intérêt de Besançon, ce que nous faisons en général, et dans un cas très précis, vous refusez là encore de nous associer. Je voudrais dire aussi que nous sommes tous des élus de Besançon mais il se trouve en effet que parmi nous certains ont des connaissances en matière de commerce et d'économie qui peuvent tout à fait être utiles au travail. Donc je réitère la demande de suspension de séance de toute manière.

M. LE MAIRE : Écoutez, si vous voulez une suspension de séance, vous l'aurez. Je peux vous dire simplement que sur douze membres, la Ville de Besançon, l'exécutif municipal a quatre membres, c'est-à-dire 33 %... Si vous voulez une suspension, je vous l'accorde mais je vous dis simplement que ce que je proposerai au vote c'est cela parce que je pense qu'il n'y a pas une sur-représentation de la Ville, bien au contraire. Si nous voulions être sur-représentés, nous aurions fait en sorte d'avoir la majorité, ce qui n'est pas le cas. Alors que vous vouliez batailler là-dessus, c'est tout à fait votre droit mais je ne changerai pas d'avis.

M. Jean ROSSELOT : ... dans cette assemblée, on est 12, vous êtes trois fois plus, quatre fois plus à peu près, ce serait tout à fait fidèle.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous maintenez votre demande de suspension ? Si vous voulez qu'on arrête cinq minutes, on arrête cinq minutes mais je vous dis tout de suite, je ne changerai pas d'avis.

M. Jean ROSSELOT : On demande une suspension de séance.

M. LE MAIRE : Mme BRANGET n'a pas l'air d'être d'accord.

Mme Françoise BRANGET : Oh mais je me plie.

M. LE MAIRE : Vous voulez une suspension de séance ?

M. Jean ROSSELOT : Oui.

M. LE MAIRE : La séance est suspendue cinq minutes.

* * * * *
* * *

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, nous réitérons notre demande d'obtention d'un siège au conseil d'administration et sinon à l'AG parce qu'au-delà des raisons de démocratie de principe, on ne comprend pas pourquoi on est à l'Office Municipal des Sports et pas à l'Office de Commerce. Vous nous avez dit que vous êtes venu ici en ayant réfléchi à la question. Alors si vous rejetez notre demande, on voudrait quand même savoir ce qui a fait que de cette réflexion est résulté le besoin de notre totale exclusion alors que la démocratie et l'intérêt de la Ville voudraient le contraire.

M. LE MAIRE : Je vous ai déjà répondu que la Ville n'était pas sur-représentée... je ne veux pas essayer de vous convaincre là-dessus, vous êtes déjà intervenu sur ce débat et je vous ai répondu que pour l'instant il n'est pas question, on verra par la suite, que l'on bouge là-dessus. C'est une proposition que nous vous avons faite. Qu'elle ne vous convienne pas, j'entends bien.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, je ne comprends pas votre position, je ne comprends pas votre blocage. Et j'aimerais m'en expliquer et aussi souhaiter de votre part, pour clore ce dossier, que vous puissiez nous donner une explication claire, précise. Quand, depuis le début de la séance, nous portons à votre connaissance certaines remarques plausibles, convaincantes, avec l'argument qui convient, d'entrée de jeu, Monsieur le Maire, vous bottez en touche en suggérant et en argumentant ne pas polémiquer. Je ne veux pas polémiquer mais je souhaiterais remettre le dossier sur le chemin je dirais de la démocratie et nous intervenons avec beaucoup de difficulté parce que les dossiers sont faciles pour vous, mais sont compliqués pour l'opposition. Et nous essayons, avec la compétence qui est la nôtre et notre disponibilité d'apporter au débat sa richesse, principalement sur le dossier du commerce. Monsieur le Maire, quand je regarde les dossiers, je suis persuadé que ce que l'on fait actuellement pour le commerce de Besançon c'est de la peccadille, c'est je dirais mettre des plasmas sur des plaies qui sont loin d'être cicatrisées...

M. LE MAIRE : Pas des plasmas, des emplâtres...

M. Bernard LAMBERT : ... et quand on apporte pour un dossier sur l'Office de Commerce une proposition qui va dans le bon sens d'une participation de votre opposition, de sorte de pouvoir apporter je dirai des suggestions, des formulations, être témoin et participer aussi à la vie commerciale de la cité, là encore vous bottez en touche en disant : eh bien non, j'ai décidé, c'est ainsi ! Alors Monsieur le Maire, pourquoi nous refusez-vous ce siège alors que, comme le disait tout à l'heure Jean, nous sommes représentés dans certains Offices et principalement à la SEM Citadelle puisque je participe avec Claire CASENOVE et Michel JOSSE, nous apportons des suggestions qui sont constructives là aussi. Pourquoi sur un dossier aussi sensible que celui du commerce, vous nous refusez un siège qui me paraît être, à l'évidence, Monsieur le Maire, le souhait d'une partie de la population comme l'a dit Jean en introduction de ses propos.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : C'est la même chose sauf que vous n'avez pas répondu à une partie de ma question tout à l'heure ; en commission six membres de la Municipalité, deux possibles dans l'opposition, maintenant il n'y en a plus que cinq et ça c'est peut-être un bien effectivement, cinq représentants...

M. LE MAIRE : Il y a quatre...

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Effectivement, je comptais M. MARIOT en plus.

M. LE MAIRE : Je vous ai laissé parler, je vais vous répondre Monsieur LAMBERT. Nous voulons créer un Office de Tourisme pour instituer un lieu de travail... un office de commerce, pardon... -écoutez, quand on parle de plasma qui est une matière entre le gaz et le solide à la place d'emplâtre, on ne me fait pas de remarques, s'il vous plaît-.

M. Jean ROSSELOT : Les plasmas font d'excellents pansements.

M. LE MAIRE : Vous ne savez vraiment pas ce qu'est un plasma ! Vous ne seriez pas un bon médecin ! Nous créons l'office de commerce pour instituer un lieu de travail, un lien avec les commerçants, pas pour polémiquer. C'est eux que nous voulons entendre, avec entre autres les représentants des organismes consulaires. L'opposition, bien entendu, a tout à fait sa place au niveau des commissions et peut y faire entendre sa voix, elle peut prendre la parole librement, ainsi d'ailleurs qu'au Conseil Municipal, elle ne s'en prive pas et elle a bien raison. Vous voulez polémiquer là-dessus, je ne pensais même pas que ça poserait problème. Vous citez l'exemple de la SEM de la Citadelle en disant vous n'êtes pas un démocrate, la SEM de la Citadelle, c'est Jean-Louis FOUSSERET qui a fait les statuts mais ce n'est pas pareil, une Société d'Économie Mixte n'a rien à voir avec un Office de Commerce. Quant à Mme BRANGET, n'insistons pas, sur votre connaissance du commerce bisontin, vous n'en n'avez pas plus que les autres.

M. Jean ROSSELOT : Et l'Office des Sports...

M. LE MAIRE : Mais ce n'est pas pareil ! Je vous ai répondu, je vais soumettre ce rapport au vote, je ne vais pas polémiquer avec qui que ce soit... Madame BRANGET, pour une deuxième intervention.

Mme Françoise BRANGET : Votre esprit démocratique nous permet d'avoir quelques doutes en la matière...

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme Françoise BRANGET : ... quand même parce que si vous pensez qu'une expérience professionnelle ne peut pas être constructive dans une assemblée...

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça !

Mme Françoise BRANGET : Si, c'est ce que vous venez de dire.

M. LE MAIRE : Quel commerce pratiquez-vous ?

Mme Françoise BRANGET : Je suis prestataire de services au centre-ville, le statut de commerçante. Cela fait quelques années que je pratique, j'ai une connaissance du commerce et simplement du tissu local...

M. LE MAIRE : Et qu'est-ce que vous faites comme services ?

Mme Françoise BRANGET : ... je doute que M. FUSTER, M. BAUD, M. ROY ou Mme TISSIER puissent en dire autant au niveau de la connaissance du tissu commerçant du centre-ville. Je regrette un petit peu. Dites clairement que votre argument est tout à fait politique et que nous ne sommes pas politiquement corrects dans ce que nous disons.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela du tout, je vous redis simplement que pour moi il ne s'agit pas de défendre des intérêts particuliers, c'est tout. Je passe la parole à M. BONNET pour une deuxième et dernière intervention...

M. Pascal BONNET : Vous mélangez des choses qui ne sont pas les mêmes. Que des élus puissent avoir une connaissance plus que d'autres de certaines choses, ça ne veut pas dire pour autant qu'ils représentent des intérêts catégoriels ou quoi que ce soit qui n'aurait rien à voir avec la démocratie. Ce que je constate c'est que là en l'occurrence c'est vous qui polémiquez. Il y a de notre part une proposition de travailler au sein de cet Office de Commerce par la présence de l'un d'entre nous, il y a de votre part un refus, on prend acte de votre refus mais ne dites pas que nous polémiquons...

M. LE MAIRE : Eh bien prenez acte !

M. Pascal BONNET : ... c'est vous qui mettez une dimension politicienne sur un sujet qui aurait pu très bien se traiter dans le consensus en liaison avec la minorité bisontine. C'est vous qui refusez, on en prend acte mais assumez vos refus.

M. Michel JOSSE : Au nom de l'UDF et de la Société Civile nous nous abstiendrons sur ce dossier car il est dommage de se priver des compétences des membres de l'opposition au vu de l'expérience professionnelle dans le commerce pour siéger à cette commission, donc on serait vraiment constructif et là c'est vraiment lamentable de ne pas siéger.

M. LE MAIRE : Je crois que les commerçants ont aussi des organismes pour être représentés, c'est les Chambres de Commerce, les Chambres de Métiers... la Chambre de Commerce est associée, la Ville de Besançon représentera 33 %. Je crois que c'est très démocratique puisque le collège des commerçants est de loin le plus nombreux ce qui est normal. Puisque vous êtes prestataire, faites-vous désigner par le collège des commerçants ! Je mets donc ce dossier au vote».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 Conseillers ayant voté contre et 4 s'étant abstenus), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 janvier 2005.